

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

**Secrétaire de séance :** Jacqueline GATTEPAILLE

**OBJET : Mise à disposition de l'ancien centre de secours à l'association BAZAR Etc...**

Le Maire expose.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil, notamment ses articles 1719 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques pris en son article L.2221-1 ;

Vu le décret n° 96-97 du 7 février 1996 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à l'amiante dans les immeubles bâtis ;

Considérant qu'une activité de ressourcerie-recyclerie-réemploi, dans le cadre d'une convention de prestation avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, est opportune sur la Commune d'Echiré ;

Considérant la vacance des locaux communaux sis 45 Rue Marie-Ferdinand du Fay ;

Considérant que la Commune d'Echiré a proposé au Président de l'association « BAZAR, etc. » l'installation de cette activité dans ses locaux ;

Considérant la convention de mise à disposition du 19 juillet 2023 des locaux communaux précités à l'association « BAZAR, etc. » depuis le 4 septembre 2023 ;

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver les termes du bail professionnel de location présenté à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;**
- **d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**



Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 15 décembre 2023

La secrétaire de séance,  
Jacqueline GATTEPAILLE

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 19 DEC. 2023

Notifié ou publié le : 19 DEC. 2023